

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DU 22/06/2023 AU 05/09/2023

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 25 mai 2020, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 22 juin 2023 :

DECISIONS				
Numéro	Date de signature	Objet	Tiers	Montant HT
DEC20230706-022	06/07/2023	Contrat entretien autolaveuse CA410 salle polyvalente	NILFISK 91140 Villebon sur Yvette	258,48 € / an (indexable) Durée 5 ans
DEC20230707-024	07/07/2023	Plaque Jardin Daniel Geslin	SIGNALETIQUE VENDOMOISE 41100 Naveil	178.00 €
DEC20230707-025	07/07/2023	Création adresses messagerie électronique mairie-bibliotheque avec nom de domaine sougeleganelon.fr	LINEOTEC 61000 Alençon	690.00 €
DEC20230720-026	20/07/2023	Curage lagune de la Paffetière	VEOLIA EAU 72190 Sargé lès le Mans	1 150.00 €
DEC20230721-027	21/07/2023	Réfection mur fond du cœur et mur alcôves église	EMMANUEL VEAU 72130 Fresnay sur Sarthe	1 893.29 €
DEC20230825-028	25/05/2023	Eclairages de sécurité antipanique salle polyvalente	TECC Protection Incendie 72380 Sainte Jamme sur Sarthe	832.00 €
DEC20230828-029	28/08/2023	Acceptation d'un don en chèque (participation acquisition maison Marcel Fiaudrin)	Association Mémoire et Patrimoine de Sougé 72130 Sougé le Ganelon	5 000.00 €
DEC20230831-030	31/08/2023	Acceptation d'un don en chèque (participation acquisition maison Marcel Fiaudrin)	Association Musique Municipale de Sougé le Ganelon 72130 Sougé le Ganelon	2 000.00 €

CONCESSIONS CIMETIERE						
Numéro	date de signature	Nom du titulaire	Type	Durée	Date d'effet	Emplacement
302	29/06/2023	M. BOUCHER André	Renouvellement concession de terrain	30 ans	04/03/2023	A62